



Ouest-France Sylvie HROVATIN. Publié le 21/11/2019 à 16h07

Aéroport Nantes-Atlantique.

« Trente et une mesurette » et « trop d'inéquité »



Les habitants de Saint-Aignan échangent avec leur maire sur les mesures annoncées par le gouvernement pour l'aménagement de Nantes-Atlantique et la protection des riverains. | OUEST FRANCE

Le maire de Saint-Aignan-de-Grandlieu (Loire-Atlantique), Jean-Claude Lemasson, a passé en revue les 31 mesures prises à l'issue de la concertation sur l'aménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique. Constat partagé avec les habitants : les compensations sont limitées et sous condition. Il n'y a pas de traitement égal pour tous.

Les Aignanais savent désormais que les avions, il va falloir faire avec ou partir vivre ailleurs. Et dans les deux cas, les compensations ne sont pas à la hauteur des attentes d'une population meurtrie, lésée par la volte-face du gouvernement sur le déplacement de l'aéroport de Nantes. Constat dressé [mardi soir 19 novembre, par le maire, devant 250 habitants.](#)

Les aides à l'insonorisation ne couvrent pas tous les frais, même si les taux de prise en charge grimpent d'un cran, portés à 90 % et 100 %. Montrant quatre exemples de travaux présentés à la commission qui traite les demandes, le maire souligne que « **le reste à charge pour le propriétaire est de 1 360 € à 8 014 €** ». Car les sommes sont plafonnées. « **Nous avons demandé la révision de ces plafonds, puisque porte et fenêtres coûtent plus cher aujourd'hui.** »

Pour ceux qui veulent partir, l'État accepte finalement de racheter le bien sans dépréciation de valeur. Ce « **droit de délaissement entrera en vigueur pour cinq ans** ». Les oreilles se dressent.

« Pas de carte actualisée, ni précise »

Alors, qui peut en bénéficier ? Le maire est embarrassé : « **Je n'ai pas de carte actualisée, ni précise sur le périmètre.** » Il suppose que ce sera dans la zone B du futur plan d'exposition au bruit (PEB).

Enfin, pas pour tous, il y a « **une condition : avoir acheté, agrandi ou reconstruit entre décembre 2010 et janvier 2018. C'est restrictif.** »

Les mêmes conditions s'appliquent pour les Aignanais demandant l'aide à la revente de logements. « **Très limitée, car elle ne pourra être sollicitée que pendant trois ans** », souligne le maire.

Il a plusieurs fois qualifié de « **mesurettes** » les 31 actions annoncées par le gouvernement pour Nantes-Atlantique, car chaque compensation accordée aux riverains est un oui, mais...

Ils ont obtenu une aide exceptionnelle pour la mise aux normes d'insonorisation pour les exclus du Plan de gêne sonore. Or, « **elle ne va pas concerner grand monde, 200 à 250 logements dans l'ensemble du périmètre** », indique Jean-Claude Lemasson. Car n'en bénéficieront que « **ceux qui ont construit après 2004 ou acheté après 2010.** »

« Les dindons de la farce »

« **En fait, les anciens Aignanais n'ont droit à rien** », proteste Josiane. La maire acquiesce : « **Ceux qui sont arrivés en 2007, ou comme moi en 1986, sont les dindons de la farce. Oui, il y a un problème d'équité.** »

Gilles, qui habite route des Bauches, se demande si l'aide à l'isolation peut être demandée une seconde fois. Ce serait pertinent pour les combles, puisque ces travaux sont désormais pris en compte. « **Nous l'avons demandé** », répond le maire.

L'assemblée était très attentive durant cette soirée d'information sur l'aéroport. Les habitants ont peu parlé, restant plutôt songeurs. Pour les absents, [le diaporama sur lequel le maire appuyait son propos est disponible sur le site internet de la commune](#). Il donne l'information succincte annotée, en rouge, du commentaire des élus.

Lire article :

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-aignan-grandlieu-44860/aeroport-nantes-atlantique-trente-et-une-mesurettes-et-trop-d-inequite-6619066>